



## Déclaration SNEP-FSU

**CDUNSS91 vendredi 10 Février 2023**

Mesdames, Messieurs membres du CDUNSS de l'Essonne,

Nous nous réjouissons de l'arrivée de M Laffite au poste de directeur adjoint UNSS, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Alors que la rentrée 2022 a été une vraie réussite en terme de relance par la rencontre du sport scolaire, ce que nous pourrons constater lors du bilan d'activité du début d'année scolaire, force est de constater que de nouvelles embûches viennent perturber le dynamisme des AS.

### **La réforme des lycées qui multiplie les cours le mercredi après midi :**

Les AS de lycée sont encore et toujours impactées par les conséquences de la réforme Blanquer. De plus en plus d'établissements de l'Académie placent des cours, y compris des cours d'EPS, le mercredi après midi. Cela a pour conséquences moins d'installations et moins de collègues disponibles pour les rencontres. De plus en plus de classes sont concernées et donc de plus en plus de lycéens et lycéennes se voient privés de l'accès aux rencontres UNSS du mercredi après midi. Nous n'avons cessé de dénoncer cette situation depuis 2019 et la tendance ne semble malheureusement pas s'inverser.

Comme chaque année, nous réitérons notre demande auprès de madame la Rectrice, de rappeler, par une note de service envoyée à tous les chefs d'établissements avant l'élaboration des emplois du temps, que le mercredi après-midi doit rester un temps réservé au sport scolaire comme le souligne la Note de Service du 21/03/2016. Le SNEP-FSU 91 aimerait aussi que cette NDS soit rappelée chaque année par le service départemental lors des réunions qu'il peut avoir avec les chefs d'établissements et proviseurs de l'Essonne. **Cette libération est bien possible comme nous l'a rappelé un représentant des chefs d'établissement présent lors du CRUNSS du 02 février 2023 !**

### **La DN UNSS avec la suspension temporaire du rugby :**

La Direction Nationale de l'UNSS a aussi pour sa part contribué à déstabiliser le fonctionnement des AS en ce début d'année 2023. D'une part, suite au tragique accident survenu lors d'une rencontre UNSS de Rugby fin décembre la direction nationale a décidé de suspendre temporairement la pratique du rugby à l'UNSS. Cette décision hâtive et non concertée a eu des conséquences même au delà de l'UNSS puisque certains chefs d'établissement de l'académie ont interdit l'enseignement du rugby en EPS ou dans le cadre des sections sportives. Fort heureusement, la situation a depuis évolué positivement avec la levée de l'interdiction mais cela aura impacté les AS Rugby pendant presque 1 mois durant

lequel de nombreuses incompréhensions de la part d'enseignants.es d'EPS, d'élèves et de parents ont été exprimées.

### **L'accord cadre avec l'augmentation du prix des transports :**

D'autre part l'accord cadre transports annoncé sans concertation par la direction nationale va sérieusement impacter les finances des districts UNSS et des AS. Ce sont une nouvelle fois les rencontres qui vont en subir les conséquences et nos licencié-es qui en pâtissent avec déjà l'annulation de certaines rencontres UNSS de notre département au vu des prix trop élevés pour commander des bus. De plus, chaque district fonctionne de manière différente ce qui accroît les inégalités d'accessibilité aux rencontres selon les districts et pourrait fausser les championnats. Le SNEP-FSU 91 demande donc que cet accord cadre soit annulé ou de réaliser des avenants sur le contrat proposé afin que chaque district puisse reprendre leurs rencontres de manière habituelle. Nous souhaitons également saluer le travail quotidien et minutieux de nos coordonnateurs de districts afin de minimiser les dépenses et de mutualiser les besoins et espérons que ces derniers restent tout autant motivés malgré les fortes contraintes actuelles qu'ils doivent endosser. Le SNEP-FSU 91 rappelle une nouvelle fois son désir de pouvoir participer à ces moments de réflexions autour du sport scolaire.

### **Le dispositif « 2h de sport en collège » qui rentre en concurrence avec le sport scolaire :**

Se rajoute aux problèmes évoqués, les annonces ministérielles concernant la généralisation du dispositif « 2 heures de sport » qui soulèvent également beaucoup d'inquiétudes. Tout comme pour son prédécesseur le 2S2C, le SNEP-FSU 91 considère que ce dispositif rentre en concurrence directe avec le sport scolaire et l'EPS. Pour le SNEP-FSU, il y a déjà sur le temps scolaire deux dispositifs à même de répondre aux enjeux de la pratique sportive chez les élèves : d'une part l'EPS qui touche l'ensemble des élèves et dont les horaires devraient être portés à 4h sur chaque niveau de classe pour afficher marquer une ambition réelle et d'autre part le sport scolaire dont il nous faut poursuivre ensemble le développement afin de permettre la pratique sportive et artistique volontaire ainsi que les formations de jeunes officiels du plus grand nombre.

### **Le manque d'installations et d'équipements sportifs en IDF et la vétusté de ceux présents :**

Le manque d'installations et d'équipements sportifs en IDF et la vétusté de bon nombre d'entre eux nuisent également au bon fonctionnement de l'UNSS. En effet, la région Ile de France est la dernière région de France en nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (23 équipements d'IDF au lieu de 40 en moyenne en France). De nombreux collègues nous font remonter également la vétusté de leurs installations et la saturation des créneaux entre les différents partages des équipements sportifs, d'ailleurs nous nous inquiétons à propos des 8 établissements prévus sans aucune installation ou équipements annexés à l'heure actuelle à leur construction. Cela impacte nécessairement la qualité du sport scolaire dans notre département puisque ces installations sportives sont essentielles au bon déroulement des entraînements d'AS et des rencontres UNSS (nous pourrions voir que 8 des activités les plus pratiquées dans le top 10 en Essonne sont des activités qui nécessitent des équipements sportifs d'intérieur). **Il nous semble alors nécessaire qu'un groupe de travail soit mis en place pour les lycées entre la région, le rectorat et le SNEP-**

**FSU de Versailles et pour les collègues entre le conseil départemental, le service départemental UNSS et le SNEP-FSU 91, afin de définir les besoins en matière d'équipements sportifs utilisables tant par les scolaires que par le milieu associatif.** Le SNEP- FSU a d'ailleurs des propositions qui sont reprises dans le guide ministériel des équipements sportifs et par la cellule du bâti scolaire.

La profession est attachée au service public du sport scolaire. Les années COVID ont laissées des traces qui demanderont encore du temps pour être effacées. A un an des JOP 2024 il serait temps de permettre aux enseignants.es d'EPS animateurs.rices d'AS et aux cadres UNSS d'exercer leur travail au service des élèves dans des conditions générales plus satisfaisantes que ce soit par la libération du mercredi après midi pour les rencontres UNSS, l'accès à toutes les activités physiques, la libre gestion par les coordonnateurs de district des commandes de bus sans passer par l'accord cadre, l'annulation du dispositif « 2h de sport » et la disponibilité d'équipements ou d'installations sportives adaptés à la pratique scolaire, de bonne qualité et en nombre suffisant. Nous rappelons que le SNEP-FSU 91 est toujours et plus que jamais désireux d'être associé à un réel travail collectif afin de défendre un sport scolaire riche pour toutes et tous.

Merci pour votre écoute